



## CONSULTATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE LE VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2020 A GARDANNE

Pour rappel, lors de l'AG du 10 juin 2017 à Marseille (siège de l'USPEG), l'ensemble des clubs avait validé le déménagement du siège du Comité des Bouches du Rhône de basketball sur la commune de Bouc Bel Air.

Les membres présents avaient acté à 89,03% l'achat d'un terrain et la mutualisation des locaux avec la Ligue PACA.

A des fins de validation des éléments constitutifs du dossier de prêt pour la construction du nouveau siège  
et

*Conformément à l'article 10.8 des Statuts du Comité des Bouches du Rhône de basket ball, les délibérations du Comité Directeur relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par le Comité départemental, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans une dotation, s'il en existe, et les emprunts à contracter doivent être approuvés par l'Assemblée Générale.*

***A la demande de la FFBB, Le Comité Directeur, a décidé de consulter ses membres sur la question relative à l'adoption de l'achat du terrain de Bouc Bel Air (chemin de Sauvecanne) pour un bâtiment mutualisé avec la Ligue PACA, qui sera financé avec un prêt de 420 000 euros sur 20 ans au taux de 1,55% hors assurance.***

### **Question :**

*Acceptez-vous, en vue de cet achat et du financement de la construction, de contracter un prêt de 420 000€ sur 20 ans au taux de 1,55% ?*

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS